

CONCOURS ATS 2016

Cette notice, ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques est disponible sur le site Internet du concours. Sur ce site sont aussi rappelés les différents liens internet qui permettent d'accéder aux différents serveurs dédiés à ce concours :

<http://concours.ensea.fr>

Pré-inscription sur internet du 18 février 2016 au 16 mars 2016

La présente notice vaut règlement du concours. Elle contient les instructions auxquelles devront se conformer les candidats. Sa connaissance leur est indispensable.

Les inscriptions seront closes, pour la session 2016, le 16 mars 2016 à minuit.

Aucune inscription ne pourra plus être admise après cette date.

Sommaire

1	Principe du Concours ATS	4
2	Adresse du concours	5
3	Les écoles et les places offertes	6
4	Les écoles et l'apprentissage	9
5	Modalités d'inscription	10
5.1	Documents à fournir	11
5.2	Frais de dossier et frais spécifiques	13
5.2.1	Mode de paiement	13
5.2.2	Montant des frais de dossiers	13
6	Épreuves Écrites	14
6.1	Dates	14
6.2	Convocation	14
6.3	Nature et modalités des épreuves	14
6.4	Matériel utilisable à l'écrit	14
6.5	Centres de passage	15
6.6	Déroulement	15
6.7	Résultats	15
6.8	Réclamations	16
7	Épreuves orales	17
7.1	Lieu de passage et dates	17
7.2	Convocation	17
7.3	Nature des épreuves de l'oral commun	17
7.4	Déroulement	17
7.5	Epreuves orales spécifiques	18
7.6	Résultats	18
7.7	Réclamations	18
8	Procédure d'intégration dans les écoles	19
8.1	Première étape : les vœux (3 juin – 3 juillet 2016)	19
8.2	Deuxième étape : les propositions d'intégration (7 juillet – 7 septembre 2016)	20
8.3	Signification des différentes réponses	20
8.4	Autres clauses	21
9	Adresses des écoles	22

1 Principe du Concours ATS

L'inscription à ce concours est ouverte aux élèves inscrits en classe ATS durant l'année universitaire 2015-2016.

Chaque école fixe les conditions particulières d'inscription qui la concernent, le candidat choisit les écoles auxquelles il souhaite postuler en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises. Aucun candidat ne peut s'inscrire à ce concours plus de deux fois.

Note liminaire

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

Le concours ATS comprend un ensemble d'épreuves répondant au programme correspondant des classes préparatoires ATS, tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves écrites et orales du concours. Ce rapport, accompagné des textes des sujets d'écrit, est disponible par Internet sur le site <http://concours.ensea.fr>

Les candidats sont très vivement invités à l'étudier.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette notice (dates d'inscription, dates des épreuves, etc.) pourra être réaménagé.

2 Adresse du concours

Le concours ATS est géré par le service concours de l'ENSEA situé à Cergy-Pontoise. Tout courrier concernant le concours (demande de relevé de notes, renseignement sur l'organisation ou le déroulement, réclamation, archives, etc.) doit être adressé au :

Service Concours,
ENSEA
6 avenue du Ponceau
CS 20707 Cergy
95014 Cergy-Pontoise Cedex
Tel : 01 30 73 62 27

En revanche, les demandes de renseignement concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

3 Les écoles et les places offertes

Les tableaux ci-dessous détaillent, le nombre de places offertes dans le cadre du concours ATS. **Le nombre de places, ainsi que le montant des frais de scolarité, est indicatif**, les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elles.

Ecoles recrutant sur écrit et oral communs			
Ecole	Frais de scolarité	Filières, options	Nbre de places
Arts et Métiers ParisTech	610 €	Diplôme unique "Ingénieur Arts et Métiers"	25
EC-Lille	610 €	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	6
EC-Marseille	610 €	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	10
EC-Nantes	610 €	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	15
ECAM Lyon	6 400 € Boursiers : jusqu'à 70% de réduction selon l'échelon	Formation d'ingénieurs généralistes, ECAM Arts et Métiers s'appuie sur des enseignements scientifiques et techniques pluridisciplinaires de haut niveau, associés à une solide formation humaine. En complément des enseignements ; un suivi individualisé, une expérience internationale obligatoire et de nombreuses activités avec les entreprises permettent aux élèves de construire leur propre projet. Six pôles d'excellence : Energétique, Numérique, Matériaux & Structures, Formation Humaine & Langues, Management industriel et Entrepreneuriat.	10
ECAM-EPMI	6 900 €	Ingénierie et Conception des Systèmes Electriques, Mécatronique et Productique Industrielle, Logistique et Achats Industriels, Gouvernance des Réseaux, Management des Systèmes d'Information et Ingénierie Financière, Energétique et Ville du Futur	6
EIGSI La Rochelle	6 500 € Apprentissage gratuit	Ecole d'ingénieurs généralistes - 8 dominantes : Bâtiment & Travaux publics, Conception & Industrialisation des systèmes mécaniques, Energie & Environnement (axe bâtiment), Energie et environnement (axe transport), Intégration des réseaux & Systèmes d'information, Management & Ingénierie des systèmes industriels, Mécatronique, Management des systèmes d'information et de la Supply Chain	10
EIL Côte d'Opale	615,10 €	Informatique (Calais) Génie industriel (Longuenesse)	5 5
ENSEA	610 €	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	25
ENS Rennes	510 € *	Formation par la recherche sous statut de normalien salarié, au sein du département de mécatronique	1**
ENSG - Géomatique	730 €	Géomatique : Technologies de l'information, techniques d'acquisition d'informations spatiales (géodésie, GPS...), informatique, systèmes d'informations, imagerie 3D.	4
ENSIM	189,10 € Boursiers : 5,10 €	Informatique Vibrations acoustique capteurs	1 1
ENSSAT Lannion	615,10 €	4 diplômes : Electronique, Informatique, Optronique, Informatique multimédia et réseaux (par apprentissage). Master et parcours à l'étranger en dernière année	5
ESIGELEC Rouen	6 540 € Apprentissage gratuit	Electronique systèmes Automobile et Aéronautique, Ingénierie Télécom, Sécurité Réseaux, Systèmes d'information, Automatique et robotique, Systèmes embarqués, Génie électrique et transport, Mécatronique, Energie et développement durable, Ingénierie systèmes médicaux, Ingénieur d'affaires, Ingénieur finance	15
ESIREM	610 €	Matériaux-Développement durable : Métaux - Polymères - Céramiques - Verres (M2D) InfoTronique : Systèmes embarqués / Sécurité des réseaux (IT)	4 4
ESTIA	5 800 €	Ecole d'ingénieur généraliste, enseignement trilingue, double diplôme (Ingénieur ESTIA + Master étranger pour tous). Les frais de scolarité incluent voyage, séjour et inscription à ces Masters	25

ESTP Paris	7 350 €	Bâtiment Génie Mécanique et Electrique Topographie Travaux Publics	8 8 5 8
ISAE - ENSMA	615,10 €	Structure, Matériaux Avancés, Aérodynamique, Energétique, Thermique, Informatique / Avionique	2
ISAT	610 €	Mécanique et Ingénierie des Transports (MIT) Energies et Moteurs (EP2E)	4 6
Mines d'Alès	1 850 €	Ingénieur généraliste - Ecole membre de l'Institut Mines-Télécom Formation pluridisciplinaire à forte orientation à l'international, en Ingénierie et Construction, Energie et Bâtiment, Conception Mécanique et Mécatronique, Eco-Innovation et Matériaux Avancés, Sécurité Industrielle, Environnement et Energie, Ressources Minérales et Conduite d'Exploitation, Conception et Management des systèmes de production, de Systèmes d'Information, TIC et Santé, Nucléaire.	5
Mines de Douai	1 850 €	Ingénieur généraliste - Ecole membre de l'Institut Mines-Télécom Formation pluridisciplinaire à forte orientation à l'international, en Bâtiments Travaux Publics et Environnement, Ingénierie Urbaine et Habitat, Bâtiment à Energie Positive, Systèmes Embarqués Intelligents, Génie Industriel et Développement Durable, Risques et Sécurité Industriels, Génie Energétique, Ingénierie des Systèmes d'Information et de communication, Ingénierie des Procédés et Matériaux Organiques Avancés	5
Polytech Annecy-Chambéry	610 €	Instrumentation, Automatique, Informatique Mécanique, Matériaux	3 6
Polytech Clermont-Ferrand	610 €	Génie électrique Génie physique	7 5
Polytech Grenoble	610 €	Informatique industrielle, Instrumentation	4
Polytech Lille	610 €	Matériaux	2
Polytech Lyon	610 €	Mécanique Systèmes industriels, Robotique	2 3
Polytech Marseille	610 €	Génie industriel et Informatique Informatique Matériaux Mécanique, Energétique Microélectronique, Télécommunications	5 3 3 2 5
Polytech Nantes	610 €	Électronique et technologies numériques Génie électrique	3 11
Polytech Nice-Sophia	610 €	Bâtiments Electronique	1 1
Polytech Orléans	610 €	Ecotechnologies électroniques et optiques Génie civil et géo-environnement Innovation en Conception et Matériaux Technologies pour l'Energie, l'Aérospatiale et la Motorisation Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire	3 4 4 3 4
Polytech Paris-Sud	615,10 €	Electronique, Energie et Systèmes Photonique et systèmes optroniques	2 2
Polytech Tours	610 €	Aménagement et Environnement Electronique, Energie électrique Informatique Mécanique, Conception de systèmes	2 4 3 12
SUPMECA	610 €	Ingénieur de l'Institut supérieur de mécanique de Paris (SUPMECA)	5
Télécom Nancy	610 €	Ingénierie et applications des masses de données, Logiciel embarqué, Systèmes d'information d'entreprise, Télécommunications, Réseaux et Services.	2
Télécom SudParis	2 300 €	Réseaux et services, Informatique et SI, Image et multimédia, Signal et communications, Modélisation et mathématiques	5

* : 510 € (ordre de grandeur) : défini par l'arrêté fixant en juillet les droits de scolarité pour l'année universitaire

** : 1 place, sous réserve de l'accord du Ministère. Exonération totale des frais pour le concours pour l'ENS Rennes

Ecoles recrutant sur écrit commun et oral spécifique

Ecole	Frais de scolarité	Filières, options	Nbre de places
ECAM Rennes	6 900 €	Ingénieur généraliste : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Energétique Formation Humaine et Management. Doubles diplômes en France et à l'étranger. Semestre d'études en universités étrangères. Projets collaboratifs. Module d'approfondissement. Contrat de professionnalisation possible en 5 ^{ème} année.	5
ECAM Strasbourg - Europe	6 580 €	Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mécanique et Energétique, Génie Electrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité	10
ENSISA	610 €	Mécanique Automatique et systèmes Informatique et réseaux Textile et fibres	3 3 3 3
ESB	4 950 € Apprentissage gratuit	Ingénieur en sciences et technologies du matériau bois avec des débouchés dans les domaines de la construction et du bâtiment, logistique et production, distribution et commerce international, approvisionnement et recherche.	12
ESFF	Apprentissage gratuit	Formation d'ingénieurs par apprentissage pour la mise en forme des matériaux métalliques. Fonderie et Forge.	3
ESIEA Paris - Laval	7 850 € Apprentissage gratuit	Informatique - Electronique : Sécurité informatique. Ingénierie du logiciel. Réalité virtuelle. Réseaux de communication. Systèmes d'information. Big data. Cloud Computing. Conception de systèmes embarqués. Objets connectés. Management. Entrepreneurat.	20
ESIX Normandie	615,10 €	Spécialité Génie des Systèmes Industriels, deux options : Production Industrielle, Opérations nucléaires Spécialité Systèmes Embarqués	30
Mines ParisTech	2 290 €	Formation pluridisciplinaire généraliste, à fort contenu technique, scientifique et socio-économique	2
SIGMA Clermont (ex-IFMA)	610 €	Machines, Mécanismes et systèmes, Systèmes industriels et logistiques, Structure et Mécanique des matériaux	8

4 Les écoles et l'apprentissage

Ecoles	Proposée dans le cadre du concours	Candidature directe auprès de l'école
Arts et Métiers ParisTech	X	
Concours Mines Télécom		X
EC Lille		
EC Marseille	X	
EC Nantes	X	
ECAM Lyon		X
ECAM Rennes		X
ECAM Strasbourg – Europe		
ECAM-EPMI		Génie énergétique et climatique
EIGSI La Rochelle	X	
EIL Côte d'Opale		
ENS Rennes		
ENSEA		Via le concours banque d'épreuves
ENSIM		X
ENSISA		Systèmes de production
ENSSAT Lannion	X	
ESB	Ingénieur sous statut étudiant	Ingénieur sous statut apprenti
ESFF	X	
ESIEA Paris/Laval		X
ESIGELEC Rouen	X	
ESIREM		
ESIX Normandie	Génie des systèmes industriels, option Production industrielle	
ESTIA	X	
ESTP Paris		Génie énergétique de la construction durable ¹ (Candidature auprès du CFA Ingénieurs 2000)
ISAE – ENSMA		
ISAT		X
Mines ParisTech		
Polytech Annecy – Chambéry		Mécanique, Productique
Polytech Clermont – Ferrand		Génie des systèmes de production
Polytech Grenoble		Electronique et informatique industrielle
Polytech Lille		Géotechnique, Génie civil Informatique, Microélectronique Automatique Ingénierie d'exploitation des systèmes de production Génie informatique et statistique
Polytech Lyon		Informatique
Polytech Marseille		
Polytech Nantes		Maîtrise des énergies
Polytech Nice – Sophia		Electronique et informatique industrielle
Polytech Orléans		Management de la production Intelligence du bâtiment
Polytech Paris – Sud		Electronique, énergie et systèmes Photonique et systèmes optroniques Informatique Matériaux
Polytech Tours		Informatique industrielle
SIGMA Clermont (ex – IFMA)		Mécanique et génie industriel
SUPMECA		Spécialité Génie industriel

¹ Certains diplômes seulement sont éligibles à la formation. DUT Génie électrique et informatique industrielle, Génie Civil et construction durable, Génie thermique et énergie, Mesures Physiques, Génie Mécanique et Productique.
BTS : Fluides – Energie Environnement et Fluides – Energie Domotique.

5 Modalités d'inscription

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur <http://www.defense.gouv.fr>, rubrique "Vous et la Défense" - JDC - Ma JDC.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement (*voir p 11*)

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

Lien internet disponible sur: <http://concours.ensea.fr>

du 18 février 2016 au 16 mars 2016

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune au Concours ATS et à la Banque d'Epreuves DUT/BTS, qui comprend 3 phases obligatoires :

- a) Saisie et validation des données
- b) Edition du bordereau «Pièces justificatives»
- c) Envoi des pièces justificatives

a) Saisie et validation des données (18 février – 16 mars 2016)

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des deux concours, ATS et Banque d'Epreuves DUT/BTS.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, **le candidat imprimera lui-même son dossier.**

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 16 mars 2016, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 16 mars 2016.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet.

b) Edition du bordereau «Pièces justificatives» (17 mars – 26 mars 2016)

Le bordereau «Pièces justificatives» sera disponible sur le site internet à partir du 17 mars 2016.

Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

c) Envoi des pièces justificatives (17 mars – 26 mars 2016)

Le candidat devra adresser, pour une réception au plus tard le 29 mars 2016 (par l'intermédiaire de son lycée), **le bordereau «Pièces justificatives» signé et accompagné des pièces demandées**, à l'adresse suivante :

Service Concours,
ENSEA
6 avenue du Ponceau
CS 20707 Cergy
95014 Cergy-Pontoise Cedex

L'inscription au concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 29 mars 2016, délai de rigueur.

IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

5.1 Documents à fournir

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune au Concours ATS et à la Banque DUT/BTS.

a) Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité. La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

b) Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) (voir tableau ci-après)

- o **Une photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national
- o Sinon, en cas d'impossibilité :

Une photocopie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13) quand il n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation

Une photocopie du certificat d'exemption quand il est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 7 janvier 1998 et le 6 janvier 2000.

Justificatif à produire :

(En fonction de l'âge du candidat au 16 mars 2016, date de clôture des inscriptions)

	Date de Naissance	Justificatif à produire
Garçons et filles de nationalité française nés,	Avant le 6 janvier 1991	Aucun
	Du 7 janvier 1991 Au 6 janvier 1998	Certificat JDC ou JAPD ou Attestation provisoire (avec durée de validité) ou Certificat d'exemption
	Du 7 janvier 1998 Au 6 janvier 2000	Attestation de recensement ou certificat JDC si participation à la JDC
	Après le 6 janvier 2000	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 16 mars 2016 n'ont rien à fournir.

/// Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) :

c) Photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, portant la signature du chef d'établissement (authentification). La photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

/// Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :

d) Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat » soit la mention : « pupille de la Nation »

/// Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur internet. Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical. Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 29 mars 2016 sera rejeté.

e) Photocopie du diplôme, ou de l'équivalence de diplôme, au titre duquel le candidat a été admis en classe ATS.

5.2 Frais de dossier et frais spécifiques

5.2.1 Mode de paiement

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire». Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau «Pièces justificatives». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité. **Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.**

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de : «l'Agent Comptable de l'ENSEA». Les candidats doivent indiquer sur le serveur internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, avec les pièces justificatives, pour le 26 mars 2016, cachet de la poste faisant foi.

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**

5.2.2 Montant des frais de dossiers

Ces frais comprennent une somme fixe de 60 € plus une somme variable selon l'école choisie :

- pour ARTS ET METIERS ParisTech, l'EC Lille, l'EC Marseille, l'EC Nantes, l'ECAM Rennes, l'ECAM Strasbourg, l'ECAM-EPMI, l'EIGSI La Rochelle, l'EIL Côte d'Opale, l'ENSEA, l'ENSIM, l'ISAE - ENSMA, l'ESB, l'ESIGEEC, l'ESIREM, l'ISAT, SUPMECA : 20 € par école choisie,
- pour l'ESTP Paris : 20 € pour l'ensemble des 4 spécialités
- pour SIGMA (ex-IFMA) : 4,5 € pour les boursiers et 9 € pour les non-boursiers
- pour l'ENSISA, l'ESFF, l'ESIX Normandie, l'ESTIA, Mines ParisTech : 10 € par école choisie
pour le Concours Mines - Télécom : 20 € pour l'ensemble des écoles
- pour le Réseau POLYTECH : 40 € (inscription simultanée à toutes les filières de toutes les écoles du réseau, présentes dans le tableau du § 3)
- pour l'ESIEA Paris – Laval : 20 € pour l'ensemble des deux sites
- pour l'ENS Rennes : exonération des droits d'inscription
- pour l'ECAM Lyon : 25 €

Les élèves boursiers du gouvernement français sont exonérés de 50 % des frais de dossier (sous réserve de fournir le justificatif indiqué au 4.1

6 Épreuves Écrites

6.1 Dates

Du 9 mai 2016, 9h00 au 11 mai 2016

6.2 Convocation

Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur internet : <http://concours.ensea.fr> (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 13 avril 2016 à 16h00. En cas de problème appeler le Service concours de l'ENSEA.

Aucune convocation n'est envoyée par voie postale aux candidats

6.3 Nature et modalités des épreuves

Ecrit commun	Nature	Durée	Coefficient
Anglais *	Q.C.M.	2 h	2
Français	Résumé et commentaire	3 h	2
Mathématiques	Problème	3 h	3
Sciences industrielles	Problème	5 h	4
Sciences Physiques	Problème	3 h	3

L'épreuve écrite de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème, de durée 5 h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

* La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. L'oral peut avoir lieu dans une autre langue (allemand ou espagnol) à indiquer lors de l'inscription.

6.4 Matériel utilisable à l'écrit

Il est interdit aux candidats, pendant l'épreuve, de communiquer entre eux ou avec l'extérieur. En particulier, l'usage des fonctions de communication des calculatrices est interdit. Les candidats doivent éteindre leurs téléphones portables (et pas seulement désactiver la sonnerie).

L'usage d'une calculatrice électronique est autorisé pour certaines épreuves écrites, cette indication figurant explicitement sur le sujet.

Pour les épreuves de langues, tout appareil électronique ou informatique est interdit, ainsi que tout dictionnaire.

Pour les épreuves écrites sous forme de QCM, un stylo à pointe fine et à l'encre noire (bille, feutre,...) est nécessaire.

6.5 Centres de passage

Plusieurs centres d'écrit sont proposés aux candidats. Compte tenu des limites de places dans les différents centres, le service concours se réserve le droit de convoquer un candidat dans un centre différent de ceux choisis lors de son inscription (deux choix étant formulés par ordre de préférence). Le placement dans les centres est effectué en tenant compte de la date de pré-inscription du candidat par Internet : il est donc conseillé de s'inscrire le plus tôt possible. En cas de problème d'affectation ou de manque de places, le candidat sera automatiquement convoqué à Cergy.

Les centres d'écrit prévus à ce jour sont situés principalement dans les lycées accueillant des classes préparatoires ATS :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| • Albi | • Béziers |
| • Bordeaux | • Cergy-Pontoise (ENSEA) |
| • Clermont-Ferrand | • Dijon |
| • Epinal | • Grenoble |
| • La Rochelle | • Le Mans |
| • Lille | • Lyon |
| • Marseille | • Mulhouse |
| • Nantes | • Nogent sur Oise |
| • Redon | • Reims |
| • Rennes | • Toulouse |
| • Le Tampon (La Réunion) | • Nouméa |

6.6 Déroulement

Le candidat devra se présenter à l'adresse indiquée et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve.

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

6.7 Résultats

Résultats du jury d'admissibilité : le 3 juin 2016

A l'issue de l'écrit, le jury établit la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, en distinguant les écoles recrutant sur l'oral commun, et les écoles recrutant sur un oral spécifique.

Certains candidats peuvent être dispensés du passage des épreuves orales spécifiques par les écoles concernées.

6.8 Réclamations

Le jury du concours est souverain, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le vendredi 10 juin 2016.

7 Épreuves orales

7.1 Lieu de passage et dates

Les épreuves orales communes se déroulent à l'ENSEA, Cergy-Pontoise, du 14 au 17 juin 2016 (dates prévisionnelles).

7.2 Convocation

Les candidats admissibles à l'oral commun devront se connecter sur internet : <http://concours.ensea.fr> (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 3 juin 2016 à 14h00. L'application leur permettra de choisir une date de passage parmi les dates proposées. Dans le cadre de cette procédure, les candidats impriment eux-mêmes leur convocation.

Aucune convocation n'est envoyée par voie postale aux candidats

7.3 Nature des épreuves de l'oral commun

Oral commun	Nature de l'épreuve	Durée	Coefficient
Langue choisie *	Interrogation	30 mn	2
Mathématiques	Interrogation	30 mn	2
Sciences Industrielles	Interrogation en génie électrique	30 mn	2
	Interrogation en génie mécanique	30 mn	2
Sciences Physiques	Interrogation	30 mn	2

- L'épreuve *orale de langues vivantes* est constituée d'une interrogation de 30 minutes dans la langue choisie au moment de l'inscription parmi les 3 langues proposées : anglais, allemand, espagnol.

7.4 Déroulement

Les épreuves orales sont des interrogations de 30 minutes précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de *sciences industrielles* comprend deux interrogations de 30 mn chacune, l'une en génie électrique, l'autre en mécanique.

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

7.5 Épreuves orales spécifiques

Certaines écoles organisent leurs propres épreuves d'admission (cf tableau page 8). Les informations sont données directement par les écoles concernées.

7.6 Résultats

À l'issue des épreuves orales, le jury dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats classés, dans l'attente d'une proposition d'intégration.

7.7 Réclamations

Le jury du concours est souverain, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le lundi 5 juillet 2016 à 12h00.

8 Procédure d'intégration dans les écoles

N.B. : Pour les candidats qui sont aussi inscrits à la Banque d'Epreuves DUT-BTS, cette procédure est commune aux deux concours.

Les candidats accèdent à leur dossier à l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel obtenu lors de l'inscription.

Seuls les candidats classés à l'issue de l'oral sont susceptibles d'intégrer une école

L'intégration dans chaque école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
- du nombre de places offertes au concours par chaque école

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (spécialités offertes, frais de scolarité, sites géographiques.....) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet

8.1 Première étape : les vœux (3 juin – 3 juillet 2016)

Entre le **3 juin 2016** et le **3 juillet minuit**, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer dans le cadre du Concours ATS, ou le cas échéant de la Banque d'Epreuves DUT-BTS.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux, aucun document ne leur sera adressé par le service concours. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Attention !!!

Après le 4 juillet minuit, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

8.2 Deuxième étape : les propositions d'intégration (7 juillet – 7 septembre 2016)

Les propositions d'intégration sont obtenues sur le même site internet déjà utilisé pour l'inscription et pour les vœux.

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le **jeudi 7 juillet à 16h00**.

Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition entre le 7 juillet 16h00 et le dimanche 10 juillet minuit.

Les propositions suivantes pourront être consultées aux dates suivantes :

jeudi 28 juillet 14h00 (réponse avant le dimanche 21 août minuit)

mercredi 24 août 14h00 (réponse avant le dimanche 28 août minuit)

mercredi 31 août 14h00 (réponse avant le dimanche 4 septembre minuit)

mercredi 7 septembre

A chaque proposition prononcée aux dates ci-dessus, le candidat a 3 réponses possibles :

- **Oui définitif**
- **Oui mais**
- **Non mais**

8.3 Signification des différentes réponses

- **Oui définitif** : Signifie « J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée ». En conséquence, je sais qu'aucune autre école ne me sera proposée, je consulte le site de l'école pour les procédures spécifiques d'inscription dans cette école, et je peux entamer les recherches d'hébergement à proximité de l'école.

- **Oui mais** : Signifie « J'accepte l'école qui m'est proposée, mais j'espère cependant qu'une école mieux placée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement ». En conséquence, si une nouvelle école m'est proposée ultérieurement (mieux placée dans mes vœux), je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, **en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles**. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Oui mais ».

- **Non mais** : Signifie « Je refuse l'école qui m'est proposée. J'espère cependant qu'une école mieux classée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement. En conséquence, si aucune autre école ne m'est proposée ultérieurement, je perds automatiquement mes droits sur toute école. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, **en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles**. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Non mais ».

8.4 Autres clauses

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Du 4 juillet au 7 septembre, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles. Ce choix sera alors irréversible. Les renoncations effectuées moins de 24 h avant un appel déterminé ne sont pas prises en compte pour l'appel en question.

Toute absence de réponse (sauf en cas de « Oui définitif ») dans les délais, à chaque proposition (nouvelle ou identique) faite par le service des concours entraînera la démission automatique du candidat.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure d'intégration dans les écoles.

9 Adresses des écoles

ARTS ET METIERS ParisTech

École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers,
151, Bd de l'Hôpital 75013 Paris

Informations complémentaires : Service concours

Tél : 01 44 06 93 30 - Fax : 01 44 06 93 39 - Internet : www.ensam.fr - Mél : contact@concours.ensam.fr

CONCOURS MINES – TELECOM

Service Admissions TSP, 9 rue Charles Fourier, 91011 Evry Cedex

Informations complémentaires : Secrétariat du service Concours Mines-Télécom

Tél : 01 60 76 40 30 – Fax : 01 60 76 43 37 – Mél : info@concours-mines-telecom.fr

Le concours Mines-Télécom regroupe sous la même inscription 6 établissements :

- ENS-Géomatique : Ecole Nationale des Sciences Géographiques

6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes - Champs-sur-Marne, 77455 Marnes la vallée cedex 2

Tél : 01 64 15 30 01 - Internet : www.ensg.eu – Mél : info@ensg.eu

- ENSSAT Lannion : Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie

Service concours - 6 rue de Kerampont – CS 80518, 22305 Lannion Cedex

Tél : 02 96 46 90 60 – Internet : www.enssat.fr – Mél : secretariat.concours@enssat.fr

- Ecole des Mines d'Alès

Service Admissions - 6 avenue de Clavières, 30319 Alès Cedex

Tél : 04 66 78 50 57 – Mél : admissions@mines-ales.fr

- Ecole des Mines de Douai

Service Formation d'Ingénieurs Généralistes Unité Admissions et Scolarité

941 rue Charles Bourseul – BP 10838, 59508 Douai Cedex

Tél : 03 27 71 20 27 – Mél : admissions@mines-douai.fr

- TELECOM Nancy

Campus Aiguillettes – 193 avenue Paul Muller – CS 90172, 54602 Villiers-lès-Nancy

Tél : 03 83 68 26 00 – Internet : www.telecomnancy.eu – Mél : contact@telecomnancy.eu

- Télécom SudParis

Service admissions - 9 rue Charles Fourier, 91011 Evry Cedex

Tél : 01 60 76 40 30 – Internet : www.telecom-sudparis.eu – Mél : admissions@telecom-sudparis.eu

EC Lille

École Centrale de Lille

Cité scientifique, CS 20048, 59651 Villeneuve d'Ascq cedex

Informations complémentaires : Djahida Kaouane

Tél : 03 20 33 53 13 - Fax : 03 20 33 54 99 - Internet : www.ec-lille.fr - Mél. : djahida.kaouane@ec-lille.fr

EC Marseille

École Centrale de Marseille

Technopôle de Château Gombert, 38 rue Joliot Curie, 13451 Marseille cedex 20

Informations complémentaires : Thierry Gaidon

Tél : 04 91 05 45 45 - Fax : 04 91 05 43 45 - Internet : www.centrale-marseille.fr - Mél. : info@centrale-marseille.fr

EC Nantes

École Centrale de Nantes

1, rue de la Noë, BP 92101, 44321 Nantes cedex 3

Informations complémentaires : Patrice Cartraud

Tél : 02 40 37 16 88 - Fax : 02 40 74 74 06 - Internet : www.ec-nantes.fr - Mél. : direction.formation@ec-nantes.fr

ECAM Lyon

40 montée Saint-Barthélémy, 69321 Lyon

Informations complémentaires : Etienne Pezzoli

Tél : 04 72 77 06 82 - Internet : www.ecam.fr - Mél. : etienne.pezzoli@ecam.fr

ECAM Rennes

ECAM Rennes Louis de Broglie

Campus de Ker Lann-Bruz CS 29128, 35091 Rennes cedex 9

Informations complémentaires : Manuela Dargelosse

Tél : 02 99 05 84 02 - Fax : 02 99 05 84 19 - Internet : www.ecam-rennes.fr - Mél. : manuela.dargelosse@ecam-rennes.fr

ECAM Strasbourg - Europe

Espace Européen de l'Entreprise - 2 rue de Madrid - Schiltigheim

CS 20013 67012 Strasbourg Cedex

Informations complémentaires : Yolande Geyer

Tél : 03 90 40 09 63 - Internet : <http://www.ecam-strasbourg.eu> - Mél. : contact@ecam-strasbourg.eu

ECAM-EPMI

École d'ingénieurs généraliste

13, Boulevard de l'Hautil, 95092 Cergy-Pontoise cedex

Informations complémentaires : Maurice Chayet

Tél : 01 30 75 60 93 - Fax : 01 30 75 60 41 - Internet : www.ecam-epmi.fr - Mél. : m.chayet@ecam-epmi.fr

EIGSI La Rochelle

Ecole d'Ingénieurs généraliste de La Rochelle

26 rue François Vaux de Foletier, 17041 La Rochelle cedex

Informations complémentaires : Olivier Paccaud

Tél : 05 46 45 80 04 - Fax : 05 46 45 80 10 - Internet : www.eigsi.fr - Mél. : olivier.paccaud@eigsi.fr

EIL Côte d'Opale

École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale – Service concours

50 rue Ferdinand Buisson – CS 30613, 62228 Calais cedex

Informations complémentaires : Sabine Rensy

Tél : 03 21 38 85 13 ou 03 21 17 10 02 - Fax : 03 21 38 85 05 ou 03 21 17 10 03 - Internet : www.eilco-ulco.fr - Mél. : sabine.rensy@eilco-ulco.fr

ENS Rennes

École normale supérieure de Rennes

Avenue Robert Schuman - Campus de Ker Lann, 35170 Bruz

Informations complémentaires :

Tél : 02 99 05 93 00 - Internet : www.ens-rennes.fr

ENSEA

École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications,

6, Avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise cedex

Informations complémentaires : Mélanie Scouarnec

Tél : 01 30 73 62 27 - Fax : 01 30 73 66 08 - Internet : www.ensea.fr - Mél. : melanie.scouarnec@ensea.fr

ENSIM

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur du Mans

1 rue Aristote, 72000 Le Mans

Informations complémentaires : Anthony Larcher

Tél : 04 43 83 38 30 - Internet : www.ensim.univ-lemans.fr - Mél. : anthony.larcher@univ-lemans.fr

ENSISA

École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace
11 rue Alfred Werner, 68093 MULHOUSE cedex

Informations complémentaires : Marie-Claude Rouhier ou Thomas Sproesser

Tél : 03 89 33 66 77/69 31 - Fax : 03 89 33 63 39 - Internet : www.ensisa.fr - Mél. : concours.ensisa@uha.fr

ESB

Ecole Supérieure du Bois
Atlanpole - BP 10605 - Rue Christian Pauc
44306 Nantes Cedex 3

Informations complémentaires : Monika Plöckl ou Katia Leroy

Tél : 02 40 18 12 12 - Internet: www.ecoledubois.fr - Mél. : contact@ecoledubois.fr

ESFF

Ecole Supérieure de Fonderie et de Forge
44 avenue de la division Leclerc, 92310 Sèvres

Informations complémentaires : Yasmina Hannachi

Tél : 01 55 64 04 40 - Internet: www.esff.fr - Mél. : contact@esff.fr

ESIEA Paris - Laval

Ecole d'ingénieurs en Sciences et Technologies du Numérique

Campus de Paris :

74 bis, avenue Maurice Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine

Campus de Laval :

Parc universitaire Laval-Changé, 38, rue des Docteurs Calmette et Guérin, 53000 Laval

Informations complémentaires : Service Admissions

Tél : 01 43 90 21 16 - Internet : www.esiea.fr - Mél. : admissions@esiea.fr

ESIGELEC

École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique
Technopôle du Madrillet, avenue Galilée, BP 10024 76801 St Etienne du Rouvray Cedex

Informations complémentaires : Isabelle Didier

Tél : 02 32 91 59 28 - Fax : 02 32 91 58 59 - Internet : www.esigelec.fr - Mél. : isabelle.didier@esigelec.fr

ESIREM

École Supérieure d'Ingénieurs en Matériaux et InfoTronique
Université de Bourgogne, Aile des Sciences de l'Ingénieur, 9 avenue Savary, BP 47870, 21078 DIJON cedex

Informations complémentaires : Christine Castella

Tél : 03 80 39 60 09 - Fax : 03 80 39 60 07 - Internet : esirem.u-bourgogne.fr - Mél. : christine.castella@u-bourgogne.fr

ESIX Normandie

Département Génie des Systèmes Industriels :

CS 20082 rue Louis Aragon, 50130 Cherbourg-Octeville

Département Systèmes embarqués, mécatronique et systèmes nomades :

Université de Caen Basse-Normandie – Campus 2

CS 14032 14032 Caen Cedex 5

Informations complémentaires : Florence Langlois

Tél : 02 33 01 42 03 - Fax : 02 33 01 42 01 - Internet : unicaen.fr/esix - Mél. : florence.langlois@unicaen.fr

ESTIA

École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées
Technopole IZARBEL, 64210 Bidart

Informations complémentaires : Michèle Rouet

Tél : 05 59 43 84 43 - Fax : 05 59 43 84 01 - Internet : www.estia.fr - Mél. : m.rouet@estia.fr

ESTP Paris

École Spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie
28, Avenue du Président Wilson, 94234 Cachan

Informations complémentaires : Hanaé Fersi

Tél : 01 49 08 24 86 - Fax : 01 49 08 59 40 - Internet : www.estp.fr - Mél. : hfersi@estp-paris.eu

ISAE - ENSMA

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
1 avenue Clément ADER BP 40109, 86901 Futuroscope-CHASSENEUIL Cedex

Informations complémentaires : Alexandre Glad

Tél : 05 49 49 83 44 - Fax : 05 49 49 80 00 - Internet : www.isae-ensma.fr - Mél. : alexandre.glad@isae-ensma.fr

ISAT

Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports

49 rue Mademoiselle Bourgeois, BP 31

58000 NEVERS

Informations complémentaires : Isabelle Kozmin

Tél : 03 86 71 50 00 - Fax : 03 86 71 50 01 – Internet : www.isat.fr - Mél. : isabelle.kozmin@u-bourgogne.fr

MINES ParisTech

60 boulevard saint-Michel, 75272 Paris Cedex 06

Informations complémentaires : Michèle Eïther

Tél : 01 40 51 90 05 - Internet : <http://www.mines-paristech.fr> - Mél. : admission_ic@mines-paristech.fr

RESEAU POLYTECH

Le Réseau POLYTECH regroupe sous la même inscription 11 établissements : Polytech Annecy-Chambéry, Polytech Clermont-Ferrand, Polytech Grenoble, Polytech Lille, Polytech Lyon, Polytech Marseille, Polytech Nantes, Polytech Nice-Sophia, Polytech Orléans, Polytech Paris-Sud, Polytech Tours

Informations complémentaires :

Tél : 08 20 32 02 08 - Fax : 03 28 76 73 01 - Internet : www.polytech-reseau.org - Méls. : admission@polytech-annecy-chambery.fr, admission@polytech-clermont-ferrand.fr, admission@polytech-grenoble.fr, admission@polytech-lille.fr, admission@polytech-lyon.fr, admission@polytech-marseille.fr, admission@polytech-nantes.fr, admission@polytech-nice-sophia.fr, admission@polytech-orleans.fr, admission@polytech-paris-sud.fr, admission@polytech-tours.fr

SIGMA Clermont (ex-IFMA)

Campus de Clermont-Ferrand/Les Cézeaux, CS 20265, 63175 Aubière cedex

Informations complémentaires : Christophe Caux

Tél : 04 73 28 81 08 - Fax : 04 73 28 80 70 - Internet : www.ifma.fr - Mél. : christophe.caux@ifma.fr

SUPMECA

Institut Supérieur de mécanique de Paris

3 rue Fernand Hainaut, 93400 St Ouen

Informations complémentaires : Service Scolarité

Tél : 01 49 45 29 74 – Fax : 01 49 45 29 91 - Internet : www.supmecca.fr – Mél : service.scolarite@supmecca.fr

